



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023\_144\_PM

**Objet :** Rénovation logement – 124 rue Saint Michel

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9, R411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par Monsieur [redacted], sollicitant l'autorisation de fermer la rue Saint Michel à MALLEMORT afin de procéder à des travaux à l'intérieur du 124 rue St Michel le :

**Lundi 27 novembre 2023 de 8h à 16h**

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux,

### ARRETE :

**Article 1 :** Monsieur [redacted], est autorisé à stationner un fourgon au-devant du 124 rue Saint Michel à MALLEMORT, afin de procéder à des travaux de rénovation du logement **le lundi 27 novembre 2023 de 8h à 16h.**

**Article 2 :** A cet effet, la rue Saint Michel sera interdite à la circulation, durant les travaux. La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire selon ses besoins. Les véhicules devront toutefois, être déplacés en cas d'intervention des secours.

**Article 3 :** Le pétitionnaire sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Agglopoie : Service déchets
- Messieurs les Chefs de Centre de Secours de SENAS et de LA ROQUE D'ANTHERON
- Monsieur

(Tom Tom)

Fait à Mallemort, le 20/11/2021

Pour le Maire empêché  
Le Sec Adjoint  
Christian Brondolin

